



Irlande – La loi interdisant de fumer sur les lieux de travail repoussée à février 2004

Rubrique : actualités - Date : samedi 22 novembre 2003

Le gouvernement irlandais a finalement notifié à la Commission Européenne sa législation relative à l'interdiction de fumer sur les lieux de travail. En vertu des règles de l'UE, la Commission doit être avertie 3 mois à l'avance pour qu'une législation puisse entrer en vigueur, ce qui veut dire que le gouvernement ne pourra pas la mettre en place avant le 16 février prochain. A l'origine, la nouvelle législation devait entrer en vigueur le 26 janvier 2004. Cette loi, très restrictive, touchera également les lieux publics (bars, restaurants, trains, avions...).